

26^{eme} Challenge des Rois

Règlement intérieur

Article 1 : Présentation

Le Club d'Échecs de l'Agglomération Chambérienne organise le 26^{eme} Challenge des Rois le samedi 03 janvier 2026 à la salle Jean Duclos -282 Chemin du Biollay- à CHAMBERY.

Il sera homologué par la FIDE et par la FFE.

Il se déroule en deux tournois :

Tournoi réservé aux joueurs avec un Elo <1501

Tournoi réservé aux joueurs avec un Elo >1500

Article 2 : Règles et appariements

Les règles du jeu sont celles de la Fide (Congrès de Chennai août 2022) entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Les appariements se feront au Système Suisse intégral (C.04.1, C.04.2 & C.04.3 Fide Handbook / version adoptée au 89^{ème} congrès — Chennai 2022) en 7 rondes à l'aide du logiciel Papi 3.3.8.

Seront appariés à la 1^{er} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leur inscription.

Article 3 : Horaires et pointage

Inscriptions jusqu'au 02 janvier 18h00. Contrôle des Licences jusqu'à 9h. Début des parties : 9h15.
Fin du tournoi et annonce des résultats vers 17h suivi d'un vin d'honneur autour de la galette.

Article 4 : Cadence

15 min + 5 s/coup pour chaque joueur

Article 5 : Droits d'inscription

Licence B obligatoire

Inscription : 5€

Article 6 : classement

Le classement est établi en fonction du nombre de points de parties obtenu et les départages utilisés seront le Buchholz tronqué, le Buchholz et la performance.

Article 7 : fin de partie

À la fin de la partie, les 2 joueurs remettent les pièces en place et le gagnant apporte le résultat.

En cas de nulle, les 2 joueurs apportent le résultat.

Article 8 : retard et forfaits

Aucun retard toléré. Toute ronde commencée sans le joueur sera considérée comme perdue.
Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur Juridique de la DNA de la FFE.

Article 9 : Comportement des joueurs

Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement intérieur.
Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.

Article 10 : Arbitrage

Arbitre principal : Romain BILLOTTI (AFO2)

L'arbitre : Romain BILLOTTI

L'organisateur : Didier WANTIER